Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 77 (1941)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXVIIe ANNÉE — No 2 18 JANVIER 1941

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Rapport de la Commission de lectures.* — VAUD : *Bureau de l'assemblée générale.* — *Assemblée générale.* — *Contrat d'assurance.*— *2% de retenue.* — *Déclaration d'impôts.* — *L'école à l'ordre du jour.* — *Dans les sections.* — GENÈVE : U. I. P. G. - DAMES : *Il y a privilégiés et privilégiés.* — NEUCHATEL : *Ceux qu'on fête.* — DIVERS : *Remarques sur la langue française.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : J. WAHRENBERGER, *Trad. R. J. et E. D. : Pêche dans l'Untersee (Tableaux scolaires suisses).* — GEORGES DURAND : *Note sur la multiplication.* — RICHARD BERGER : *L'hiver, leçon de croquis rapide pour tous les degrés.* — JOHN DEWEY : *Démocratie créatrice (Communiqué par Ad. F.).* — N. BAECHLER : *A propos du « Rassemblement ».* — INFORMATIONS : WILLIAM PERRET : *Pour un rassemblement romand, Convocation.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

COMMISSION POUR LE CHOIX DE LECTURES
destinées à la jeunesse et aux bibliothèques scolaires et populaires.

Rapport sur l'exercice 1940,
présenté au Département fédéral de l'Intérieur,
au Département vaudois de l'Instruction publique et des Cultes
et au Comité central de la S. P. R.

Il nous en coûte de faire part sans cesse de nos appréhensions, d'exprimer ici toujours les mêmes doléances : nous y sommes contraints cependant par les circonstances critiques actuelles.

L'année 1940 a créé de lourds soucis financiers à la Commission pour le choix de lectures. Le déficit de 1939 était déjà de 155 fr. 88. Comment dans ces conditions inquiétantes continuer notre activité ?

Les angoissantes incertitudes de l'heure, la liberté excessive laissée aux enfants, la surveillance insuffisante de leurs lectures, leur nervosité, leur indiscipline, l'augmentation du nombre des jeunes délinquants : autant d'obstacles qui nous rendent la tâche difficile. Il faut y ajouter la défaillance de trop de familles excédées par les anxiétés quotidiennes.

En mai 1940 déjà, le Comité central de la S. P. R. se préoccupait de notre situation précaire qui, incontestablement, si elle devait se prolonger, aboutirait à l'arrêt des services de la Commission et de ses publications ; chacun se plaît pourtant à reconnaître les mérites du *Bulletin bibliographique*, qui consacre, lui aussi, ses pages à la cause de l'éducation populaire.

Le Comité a bien voulu écouter, dans sa séance du 4 mai, le secrétaire-caissier soussigné qui a précisé les craintes de ses collaborateurs et fait entendre un pressant S.O.S. !

Quel fut le résultat de cette entrevue ? Quelques mois plus tard, une contribution extraordinaire de 100 fr. nous était généreusement versée. Merci !

L'*Educateur* du 8 juin faisait appel aux sentiments de solidarité des sections de la S. P. R. A cette invite, il était aussitôt répondu.

Tour à tour, la S. P. V. votait une allocation de 100 fr., la section des Dames de l'U. I. P. G. et celle des Messieurs décidaient une subvention totale de 60 fr., tandis que la S. P. J. fixait à 50 fr. sa contribution future. Une correspondance intéressante de la S. P. R. nous avisait qu'elle compatissait à notre gêne ; elle a fait au Comité central romand des suggestions du plus haut intérêt, difficilement réalisables peut-être. Si elles étaient écoutées, cependant, elles assureraient — avec le concours des pouvoirs publics — la continuité de notre mission.

L'action entreprise a donc porté ses fruits.

Que les sections, membres du faisceau solide de notre chère S.P.R., soient ici félicitées et chaudement remerciées. Merci aussi aux membres de la Commission, qui ont ainsi vaillamment contribué à la défense spirituelle de notre jeunesse et du pays.

Mais ces appuis tout spontanés — pareils à ces rayons éphémères mais bienfaisants qui illuminent tout à coup les nuées obscurcies — seront-ils, eux aussi, passagers et sans lendemain ?

Nous n'osons croire à telle éventualité.

Au matin du 30 décembre 1940, une bien douce joie nous était réservée : en effet, Mme Werner Brandt, de Neuchâtel, nous faisait parvenir par mandat postal la somme de 10 fr., en mémoire de son époux, notre ancien président dont le vénéré souvenir demeure si vivant au sein de la Commission. Que la généreuse donatrice trouve ici, une fois encore, l'expression émue de notre profonde gratitude.

Les autorités fédérales et cantonales, la S. P. R. avec une compréhension que nous prenons plaisir à souligner ici — et nous leur réitérons notre vive reconnaissance — ont bien voulu maintenir leurs subventions ;

elles se sont élevées, en 1940, à	Fr.	870.—
Ajoutons à cette somme les subsides des sections, soit	»	160.—
un don de Mme Werner Brandt	»	10.—
les intérêts du compte courant	»	1.35
et nous arrivons à un capital de	Fr.	1041.35
Nos dépenses se sont élevées à	»	938.83
laissant un solde actif de	Fr.	102.52
duquel nous déduisons les indemnités de route et les frais de la séance du 19 janvier 1941	»	75.—
Et nous reporterons à nouveau	Fr.	27.52

* * *

Le 37e fascicule du *Bulletin bibliographique* est composé de 24 pages, qui ont paru, encartées, sans frais pour nous, dans l'*Educateur* : 8 pages le 6 juillet, et 16 pages le 14 décembre 1940.

66 analyses d'ouvrages les plus divers y sont groupées.
13 ouvrages intéressent les petits lecteurs de 7 à 10 ans ;
15 s'adressent aux grands de 10 à 16 ans ;
28 du genre narratif conviennent aux adolescents ;
4 traitent d'histoire avec quelques biographies ;
6 enfin, concernent la géographie et les sciences naturelles.

De 1902 au 31 décembre 1940, la Commission a analysé 4166 volumes et les a proposés sans aucune restriction : les ouvrages sans valeur morale ou littéraire, ou encore trop tendancieux, ayant été résolument mis de côté.

* * *

Il nous paraît intéressant de noter que 44 de ces publications nous sont venues de Paris ; nous avons analysé entre autres 11 volumes, solde de l'envoi gracieux que nous fit en 1938 la Maison Hachette, dont les portes, ainsi que celles des éditeurs de France, nous sont aujourd'hui malheureusement fermées. Nous comptons d'autant plus sur la générosité des éditeurs de la Suisse romande, qui nous font souvent l'hommage de leurs nouveautés. Ils ont produit — et nous leur en savons gré — un bel effort, malgré les difficultés actuelles, en faveur du livre et des écrivains suisses.

* * *

Comme par le passé, le Département vaudois de l'Instruction publique et des Cultes a bien voulu assurer la distribution de 300 exemplaires brochés de notre *Bulletin* aux bibliothèques du canton. D'autre part, nous gardons un contact étroit avec 21 institutions du pays romand auxquelles nous expédions nos fascicules sitôt parus. Nous avons aussi, par cet intermédiaire, des relations courtoises et réciproques avec M. le professeur Albert Fischli, à Muttenz, qui préside avec autorité aux travaux de la Commission de lectures de la Suisse alémanique. Malgré l'incertitude des communications postales, nous avons continué l'envoi de notre publication à Bruxelles, Madrid et Barcelone. Qu'il nous soit permis de dire ici notre tristesse d'apprendre en décembre 1940 le décès prématuré de M. Jésus Sanz, professeur à l'Ecole normale de Barcelone, depuis longtemps lecteur assidu de notre petite revue. Que son épouse, veuve et mère après quatorze mois de mariage, veuille bien croire à nos sentiments de respectueuse sympathie.

Et maintenant, forte des appuis anciens, confiante en ceux qu'elle sollicite instamment aujourd'hui, la Commission de lectures entend

courageusement continuer la tâche qui lui a été confiée. Plus que jamais, elle se doit à sa mission. On ne lui refusera pas les moyens de persévérer dans la croisade contre la littérature malsaine. La lutte contre les écrits licencieux réclame une vigilance sans cesse accrue : il s'agit de mener une action en profondeur. Le premier président de la Commission pour le choix de lectures, François Guex, écrivait en 1902, dans la préface du *Bulletin bibliographique* N° 1 :

« Pour combattre les lectures nuisibles, il ne suffit pas d'éloigner les livres qu'il ne faut pas lire. Le moyen serait médiocre. Il y a dans la jeunesse une habitude et un besoin de lecture qu'il faut satisfaire. Or, tout ce qui est habitude, est affaire d'éducation. Le seul moyen d'écarter les mauvais livres, c'est de faire toujours occuper la place par des bons, afin qu'elle ne soit jamais libre et vacante. Les bonnes lectures préservent des mauvaises. »

Nous ne saurions mieux conclure qu'en citant ici les judicieuses affirmations de M. Gabriel Rauch, extraites de l'*Illustré* du 12 décembre 1940 :

« N'oublions pas que l'enfant aime lire, qu'il aime lire autre chose, aussi, que sa grammaire latine, son livre d'arithmétique, son vocabulaire d'allemand. Offrons-lui un ou quelques bons livres adaptés non seulement à son âge, mais à ses goûts, à ses besoins intimes. Un libraire m'a permis de fouiller dans les richesses de ses ouvrages pour la jeunesse ; il m'a aidé dans mes recherches, m'a montré combien, même dans notre seule petite Suisse romande, étaient nombreux les bons livres pour les enfants. Nos auteurs, nos éditeurs font, pour parer à la pénurie des livres de France ou d'ailleurs, des efforts très louables, que les parents doivent encourager. Avec leur aide, sachons donc mettre entre les mains de nos enfants des pages lumineuses, ou héroïques, ou tout simplement humaines qui leur permettront « de partir très loin, dans le temps et dans l'espace », de quitter, pour quelques heures, « ce qu'on voit tous les jours », et d'y revenir, réconfortés par les fées, les bêtes, les héros ou les dieux d'un beau livre. »

Puissent la Commission pour le choix de lectures et son *Bulletin bibliographique* travailler avec succès à ces réalisations pertinentes. Ce sont là nos vœux. Que l'an 1941 les réalise !

Au nom de la Commission pour le choix de lectures :

Le président : F. Jabas. *Le secrétaire-caissier :* Gustave Addor.

Lausanne, le 31 décembre 1940.

VAUD BUREAU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S. P. V.

Il s'est constitué de la manière suivante :

Président : Ed. Lavanchy (Lausanne).

Vice-président : L. Blanchoud (Echallens).

Secrétaire : F. Rostan (Lausanne).

Scrutateurs : Ch. Meylan (Montpreveyres) et R. Mermoud (Penthéréaz).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de la S. P. V. aura lieu le *dimanche 9 février 1941*, après-midi, au Casino de Montbenon, à Lausanne.

Les délégués se réuniront le même jour, au même lieu, à 10 heures du matin.

Propositions : Les sociétaires et les sections qui auraient une ou des propositions à formuler, sont invités à les faire parvenir au C. C. avant le 30 janvier. *Le Comité.*

CONTRAT D'ASSURANCE

Le comité S. P. V. signera sous peu avec la Société vaudoise de secours mutuels un contrat collectif, facultatif, d'assurance maladie et accidents, pour les membres du corps enseignant et leur famille. Des renseignements plus détaillés suivront.

2 % DE RETENUE

L'Office cantonal des caisses de compensation nous fait savoir ce qui suit :

« L'appartement fourni par la commune à son instituteur constitue une partie de son salaire ; la contribution est due sur la valeur de ce logement, comme aussi sur l'indemnité de logement que reçoit le corps enseignant en ville. » (Précisons que la contribution de 2 % n'est due que pendant les mois où l'instituteur n'est pas mobilisé.)

DÉCLARATION D'IMPOTS

Au moment de l'établissement de votre déclaration d'impôts, n'oubliez pas qu'il vous est permis de défalquer 200 fr. pour frais professionnels. Consultez également les renseignements que nous avons donnés dans le N° 38 du *Bulletin corporatif*, p. 607, du 19 octobre 1940 (Instituteurs mobilisés). Ed. B.

L'ÉCOLE A L'ORDRE DU JOUR

Le Grand Conseil en discutera prochainement et notre presse nous offre presque quotidiennement des articles sur l'école, l'éducation, la réforme scolaire — signalons entre autres le *Semeur vaudois* et la *Gazette de Lausanne* —. Nous pourrons revenir sur ces écrits, mais disons tout de suite la joie que nous cause le public éclairé en se penchant sur notre activité.

Trop longtemps, en effet, les questions scolaires sont restées problèmes pour professionnels de l'enseignement. L'école, avec ses programmes si complets, ses horaires précis, ses manuels sans cesse perfectionnés,

ses examens immuables, paraissait donner entière satisfaction. Il y avait bien, parfois, les parents des « mauvais » élèves qui émettaient d'amères ou violentes critiques ; mais, n'est-ce pas, quand on est pères d'enfants peu doués, on manque d'autorité !

Des progrès, certes, l'école pouvait en faire ! progrès techniques, améliorations de méthode ! mais c'était là affaires de spécialistes dans lesquelles le profane ne songeait pas à mettre son nez. Ne souriait-on pas, trop souvent, de nos discussions pédagogiques : amusements pour pédants bavards, vains discours de gens suffisants, trop enclins à s'exagérer la valeur de leur activité ? A-t-on assez raillé « l'esprit régent », comme si nos exigences tâtillonnes nous étaient dictées par un esprit étroit, une intelligence de « pense-petit » !

On savait bien, on disait souvent, probablement sans le croire, que « le maître d'école prussien avait gagné la guerre de 1870 ». Mais les événements de l'an dernier ont si brutalement montré la puissance des jeunes qu'il a fallu se rendre à l'évidence. On a découvert avec tant de surprise la vérité de cette affirmation de P. Claudel : « La jeunesse n'est point faite pour le plaisir, elle est faite pour l'héroïsme » que l'on s'est demandé : Et chez nous ? que propose-t-on à nos jeunes ? à quel service les entraîne-t-on ?

Du même coup, d'excellents citoyens ont senti l'importance de l'école populaire, la lourde responsabilité du corps enseignant. Quelques-uns s'intéressent à notre travail, écrivent leurs préoccupations. Souhaitons qu'ils comprennent toutes les difficultés de notre tâche. — En collaborant, en quelque sorte, avec le corps enseignant, ils connaîtront nos découragements, nos inquiétudes, et aussi nos espoirs. Leur intérêt sera pour nous un puissant appui moral et intellectuel et donnera à nos raisons d'agir plus de solidité. A. C.

DANS LES SECTIONS

Yverdon et Grandson. — Les collègues sont avisés que les leçons de gym données gratuitement par Monsieur Bory, professeur, auront lieu :

Dames : jeudi 23 janvier.

Messieurs : jeudi 30 janvier, à 17 h. ¼, à la nouvelle halle de gymnastique.

Prière de s'y rendre très nombreux.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

IL Y A PRIVILÉGIÉS ET PRIVILÉGIÉS

Nous avons dit avec quelle amère déception les fonctionnaires ont appris le vote du Grand Conseil prorogeant — sans le moindre adoucissement — la loi instituant une retenue temporaire (!) sur les traitements.

Certains députés se sont étonnés de ce sentiment, car ils estiment que nous sommes encore des privilégiés. Certes ! Nous l'avons dit à

plusieurs reprises en faisant appel à la charité, à la solidarité de nos membres, et nous reconnaissons sans peine que beaucoup de salariés gagnent encore moins que nous.

Mais, faut-il le redire une fois de plus ? Si les 100 francs que l'Etat prélève chaque mois sur nos traitements servaient à améliorer le sort d'une employée, d'une ouvrière rongée par le souci de « nouer les deux bouts », nous accepterions volontiers ce sacrifice. Mais, nous savons bien qu'il n'en est rien. Au contraire ! Nous nous voyons contraintes par nos traitements emputés, par la hausse du coût de la vie, de diminuer ou de supprimer nos versements, nos dons, à telles ou telles œuvres d'entr'aide ou de solidarité, restrictions qui nous sont douloureuses.

Il faut le répéter : les 7200 francs que chaque institutrice a, jusqu'à ce jour, abandonnés pour le rétablissement financier de l'Etat, ont servi à tout autre chose qu'à des œuvres de solidarité. Ils ont permis d'épargner leur part de sacrifice à d'autres, aussi privilégiés ou plus privilégiés que nous. Là est le scandale, un scandale qui croît en se renouvelant.

Car si nous sommes des privilégiés d'avoir encore un revenu assuré, nous ne sommes pas les seuls, dans la République, à posséder ce privilège ! Nous le demandons une fois de plus : Quel sacrifice ont fait ces autres « privilégiés » pour le redressement des finances publiques ?

Et, si ces finances restent dans un état inquiétant, continuera-t-on à ne faire appel qu'aux seuls fonctionnaires, et particulièrement aux institutrices, pour rétablir l'équilibre financier de l'Etat ?

JULIETTE BORSA.

NEUCHATEL

CEUX QU'ON FÊTE

Le Locle. — On ne sait trop pourquoi, dans la mère-commune des Montagnes, l'usage admettait qu'un souvenir de reconnaissance fût remis, dès la vingt-cinquième année de service, aux membres du personnel communal et du Technicum, tandis que les maîtres et professeurs des classes primaires, secondaires et commerciales devaient attendre cinq ans de plus pour être l'objet de la même attention.

Une récente décision de l'autorité compétente a supprimé cette anomalie et mis le personnel enseignant sur pied d'égalité avec celui des services communaux.

Le 20 décembre dernier, onze de nos collègues du Locle, remplissant les conditions nouvellement admises, reçurent donc le souvenir de circonstance, théière ou service en argent, accompagné d'une adresse élégamment calligraphiée par deux de nos spécialistes, MM. Armand Toffel et Henri Perrenoud.

La cérémonie organisée à cette occasion fut agrémentée par les chants d'un groupe d'élèves et l'exécution d'une sonate par Mme Béguin-Piroué et M. G. Piroué.

Elle fut simple et se déroula dans cet air de famille, un des charmes de l'esprit loclois, dont les congressistes de 1936 avaient, il nous en souvient, apprécié l'aimable attrait. Comme, au surplus, là-haut, pédagogues et autorités vivent sur le pied d'une heureuse entente, les propos échangés furent empreints d'une sincère cordialité.

MM. *Henri Favre*, conseiller communal, membre d'honneur de la S. P. N., *M. Inaebnit*, président de la Commission scolaire, *William Béguin*, directeur des Ecoles primaires, *Charles Bonny*, inspecteur scolaire, apportèrent aux jubilaires le témoignage des sentiments de gratitude des autorités qu'ils représentent. M. *Willy Guyot*, président de la Pédagogique du Locle, fit entendre la voix de l'amitié. Répondant au nom des jubilaires, M. *Arnold Jeanneret* remercie les orateurs précédents et relève qu'une telle manifestation est une source de réconfort et d'encouragement pour ceux qui en ont été l'objet.

Un thé termina la fête. L'enjouement et les saillies espiègles de notre ami Armand Toffel y firent la joie des assistants.

Nous adressons nos bons vœux et nos félicitations aux onze jubilaires loclois.

En voici les noms : Mlles *Charlotte Méroz*, *Julie Dubois*, *Germaine Seigne* (29 ans de service) ; *Elise Favre*, *Jeanne Gabus* (28), *Suzanne Meylan*, *Alice Jacot* (27) ; *Lina Wirth* (26) ; MM. *Arnold Jeanneret* (27) ; *Edouard Favre* (26) ; et *Fritz Eckert*, maître de dessin (29), y compris 11 années au Technicum. J.-Ed. M.

DIVERS REMARQUES SUR LA LANGUE FRANÇAISE

Allègement ou allégement ? La plupart des dictionnaires sont d'accord pour l'*accent aigu :* donc, écrivons *allégement*, comme *événement*, mais non comme *avènement*, *règlement*, *pèlerin* ou *chènevis*.

Quant au verbe *alléger*, si, conformément à la règle, l'accent aigu est conservé au futur et au conditionnel, on devrait, selon Littré, le maintenir aussi quand la dernière syllabe de la forme verbale est muette. Ce n'est toutefois pas l'avis de Bescherelles, de Larousse ou de Larive et Fleury.

* * *

L'autre jour, à la radio, M. Gonzague de Reynold, interrogé sur la *Cité sur la Montagne*, parla de la deuxième verzion de son œuvre. Cette prononciation est-elle juste ? Pas à en croire Martinon *(Comment on prononce le français) :* « Entre consonne et voyelle, l's est dur en principe. Il est dur notamment après un **r** : surseoir et sursis (et non surzis), traversin, subversif, etc. ; mais il est doux dans jersey. » Selon notre prononciation romande, il est encore doux dans Corseaux et Corsier. C. G.

Collègues ! — Soutenez l'Œuvre des Tableaux scolaires suisses : faites acheter pour vos classes les tableaux qui vous plaisent et qui vous aideront dans votre enseignement.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

PÊCHE DANS L'UNTERSEE *(Suite)*

2. Les méthodes de pêche.

La seine à bondelles se distingue du filet que nous venons de décrire par ses dimensions et le véritable sac qu'elle comporte. Longueur : 180 mètres ; hauteur : 30 mètres. Il est assemblé par les pêcheurs d'Ermatingen, qui en ont tissé chacun une partie. A la fin de la saison, le filet est de nouveau partagé et chacun reprend son bien. Le halage de ce grand filet demande les services de dix-huit hommes. Seize se

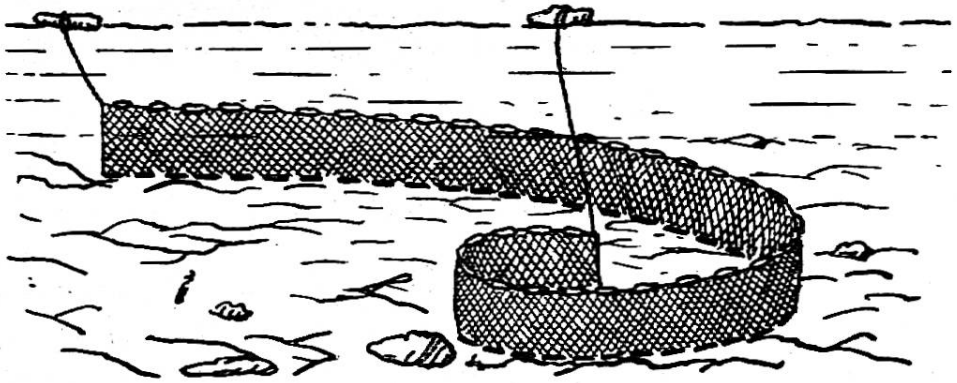

FIG. 2. — Filet de fond, disposé en spirale.

trouvent à bord du même bateau pendant que deux autres, dans une autre barque, maintiennent fortement les contrepoids et observent le poisson. L'opération dure de trente à quarante minutes et peut procurer jusqu'à 2500 bondelles. Dans toute une saison, on prend 40 000 à 50 000 pièces.

b) *Filets de fond.* — Dans notre tableau, nous voyons, à gauche au fond, un pêcheur manier un filet de fond, qu'il s'apprête à poser. C'est un filet à paroi simple qui a plus de 100 mètres de long. Les grands ont 5 mètres de haut, les petits 1 m. 80. Des poids fixés à sa partie inférieure le maintiennent au fond, tandis que des morceaux de bois ou d'écorce le tendent verticalement. A la surface, des flotteurs indiquent sa place. Souvent il est fixé à des pieux, comme c'est le cas dans le tableau. D'ordinaire, une série de filets sont fixés les uns aux autres, formant une paroi de plusieurs centaines de mètres. L'extrémité est enroulée sur elle-même, pour amener les poissons à se prendre dans les mailles du filet (fig. 2). Lorsque ces filets sont utilisés comme filets flottants, et non plus comme filets de fond, on les laisse en place pendant la nuit seulement.

c) *Nasses.* — A droite, dans notre tableau, deux pêcheurs, près d'une file de pieux, préparent des nasses. Déjà les lacustres connaissaient une forme de ces instruments de pêche. Les nasses isolées sont employées fréquemment dans les roseaux ou près des embouchures de ruisseaux. Les poissons pénètrent dans l'ouverture en entonnoir

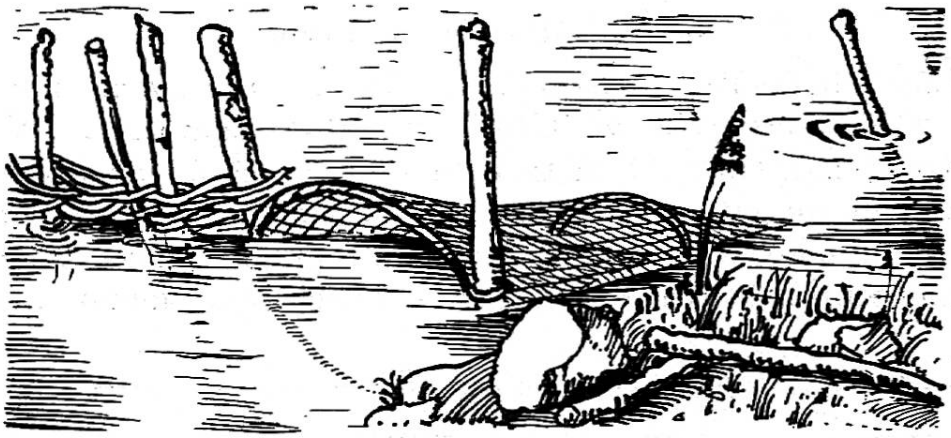

FIG. 3. — Verveux (petite paroi à gauche) à l'embouchure d'un ruisseau.

qui, dans les nasses modernes, est en filet, et ne trouvent plus la sortie (fig. 3).

Les Fachenbehren (gords) entre Ermatingen et Gottlieben sont remarquables. Ce sont des verveux [1] de 3 m. 50 de long, 1 m. 20 de large et 1 m. 50 de haut, qui sont placés d'une manière particulière.

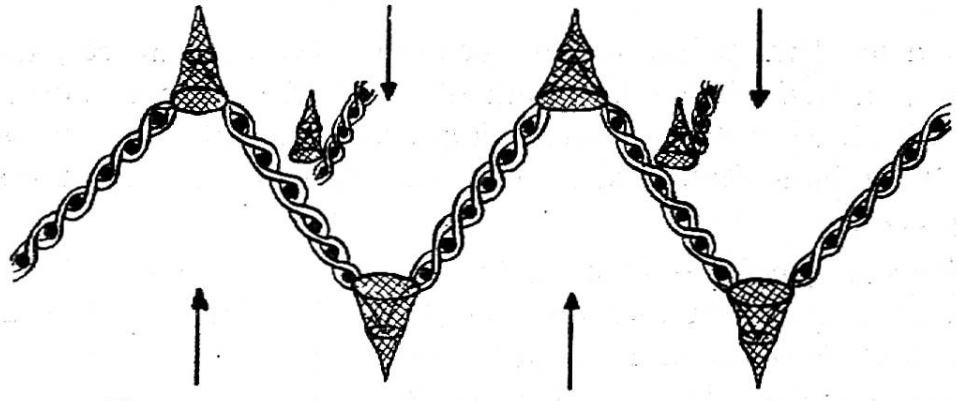

FIG. 4. — Disposition des verveux d'un « gord ».

Des pieux plantés en zigzag sont reliés par des branchages tressés. Des parois sont ainsi formées qui guident le poisson dans les nasses (fig. 4).

Ces « gords » [2] peuvent être placés, toute l'année, pendant la nuit. Ils prennent la bondelle pendant la période du frai. Les meilleures

[1] Verveux = nasse en filet soutenue par des cerceaux d'osier.
[2] Gords = pêcherie formée par des rangs de perches dont l'angle est fermé par un verveux.

prises se font d'avril à fin juillet. Il va de soi que diverses sortes de poissons se prennent dans ces nasses : brochet, anguille, perche, etc.

Notre tableau scolaire nous montre donc l'emploi des filets de traîne et de fond, et des nasses entre Gottlieben et Ermatingen. C'est le soir. Les pêcheurs de premier plan sont en train de haler la Segi. Au centre, à gauche, un pêcheur mouille son filet de fond, qu'il a fixé à un pieu. A droite, deux pêcheurs placent des nasses qui ont été relevées pendant la journée. L'un détache sa nasse du pieu, tandis que son camarade enfonce l'autre avec une perche.

(A suivre.) *D'après* J. WAHRENBERGER. *Trad. R. J. et E. D.*

NOTE SUR LA MULTIPLICATION

1. Les lignes suivantes essaient de prouver que les explications relatives au multiplicateur fractionnaire ne doivent pas figurer au programme de l'école primaire mais venir un peu plus tard, entre 13 et 14 ans, au cours de cette année pendant laquelle il faut réaliser une première synthèse logique de l'arithmétique et dépouiller les écritures numériques de leur imagerie concrète pour mettre l'accent sur leur cohérence opératoire.

* * *

2. Que signifie l'opération 2 m. × (5) = 10 m. ?

Réponse : Partir d'un intervalle mesurant 2 m. et obtenir la valeur d'un second intervalle égal au quintuple du premier.

Ou encore, cette seconde réponse, plus essentielle : Trouver la valeur d'un second intervalle qui mesurerait (5) si l'on choisissait le premier intervalle 2 m. pour unité.

Comme la première, au surplus, cette seconde réponse est générale et, avec un entier quelconque, l'expression « prendre tant de fois » détermine une longueur dont la mesure s'exprime par le multiplicateur si l'on choisit le multiplicande pour unité. *Telle est la substance géométrique de la multiplication : le passage à un second intervalle fixé par un rapport enraciné dans le multiplicande.*

* * *

3. Il n'est nullement évident que « prendre 5 fois » et « prendre les $^4/_5$ » connotent deux actions matérielles à traduire chacune par une multiplication. Pour le démontrer, il faut rappeler qu'un rapport requiert la considération de deux longueurs différentes et que *ce rapport constitue un pont entre les deux longueurs, une possibilité d'apprécier l'une en connaissant l'autre.*

En outre, cette notion de rapport s'applique déjà à un nombre entier quelconque et il est clair que l'on ne pourrait jamais, sans un premier intervalle adopté pour unité, attribuer la valeur (3) à une longueur donnée. En bref, un rapport exige la présence mentale de

deux grandeurs et il exprime un passage de l'une à l'autre, ce qui revient à dire qu'un rapport constitue un multiplicateur.

En ce sens, tout nombre abstrait, tout nombre écrit sans indication d'unité, signifie un multiplicateur, une liaison entre deux grandeurs de même espèce : longueurs, surfaces, volumes, poids, durées, puissances électriques, etc.

Au contraire, les nombres accompagnés d'une unité ($^3/_4$ m. ou 2,7 l. par exemple) ne désignent plus directement un nombre abstrait et ils masquent la notion de rapport par celle de mesure. Dans ce cas, *la désignation de la grandeur passe au premier plan de la pensée* et cette remarque dénonce la raison profonde pour laquelle l'addition et la soustraction des quantités fractionnaires constituent en réalité des opérations sur des nombres entiers obtenus à l'aide du dénominateur commun.

* * *

4. Multiplier c'est donc chercher le nom d'une grandeur déjà désignée autrement par la multiplicateur et c'est en quelque sorte traduire le multiplicateur dans la langue utilisée pour le multiplicande. Selon cette conclusion, tout multiplicateur est comme un pont entre deux grandeurs ; d'ailleurs, l'on passe un pont en deux sens, inverses l'un de l'autre, et si le triple juxtapose 3 fois l'unité, inversement l'unité reste le tiers du triple ; ainsi encore, le nombre ($^4/_5$) ne saurait-il être évoqué géométriquement sans que simultanément soit pensé le rapport ($^5/_4$).

De ce point de vue, les multiplicateurs surgissent toujours deux à la fois, le direct et l'inverse :

1 m. × (2) = 2 m. et donc 2 m. × ($^1/_2$) = 1 m.
1 l. × (3) = 3 l. et donc 3 l. × ($^1/_3$) = 1 l.
1 m. × ($^2/_3$) = $^2/_3$ m. et donc $^2/_3$ m. × ($^3/_2$) = 1 m.
1 l. × ($^3/_4$) = $^3/_4$ l. et donc $^3/_4$ l. × ($^4/_3$) = 1 l.

* * *

5. Les remarques proposées ci-dessus permettent d'étudier les différentes figures de la multiplication, ceci en énonçant pour chacun des cas possibles les raisons des règles utilisées automatiquement dans la pratique des calculs. Ces explications feront la matière d'un second article et elles montreront aussi que les idées formulées aujourd'hui solutionnent sans peine les difficultés relatives aux diviseurs fractionnaires.

GEORGES DURAND.

DESSIN

L'HIVER

Leçon de croquis rapide pour tous les degrés

Les élèves sont invités à chercher une vingtaine de croquis se rapportant à l'hiver et seulement à cette saison. Le maître esquisse ces croquis au tableau noir pour stimuler la classe, en insistant sur la cons-

truction ; puis les élèves les reproduisent en les complétant, chacun à sa façon.

Excepté les conifères, ainsi que le chêne qui garde ses feuilles couleur de rouille jusqu'au printemps, les *arbres* se dénudent en hiver (fig. 1). Une froide *bise* venant du nord-est (2) commence à souffler ; elle fait

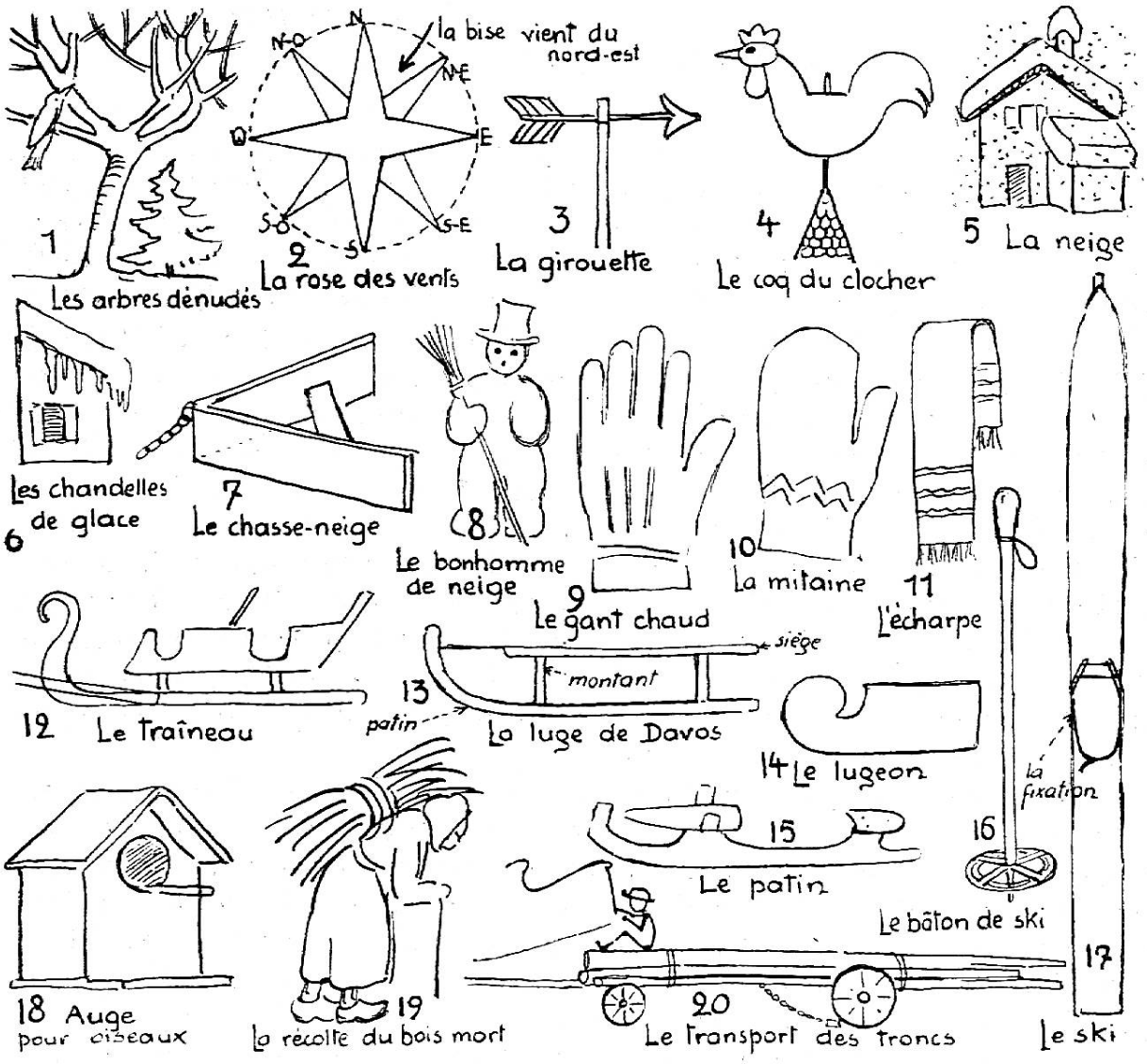

grincer les *girouettes* (3) et le *coq du clocher* (4). — La *neige* couvre bientôt le sol d'un blanc linceul et coiffe les toits et les arbres de capuchons blancs (5). Sous les avant-toits, des *chandelles* de glace se forment après dégel et regel (6). — On ouvre les chemins avec un *chasse-neige* tiré par de forts chevaux (7). — Les enfants bâtissent des *bonshommes* de neige (8). — Pour se protéger du froid, on porte des *gants* fourrés (9) ou des *mitaines* (10), des *écharpes* (11). — Les chars sont remplacés par des *traîneaux* (12). — On descend les pentes sur des *luges* légères en lattes, dites luges de Davos (13) ; dans les campagnes, les enfants se contentent

de *lugeons* rustiques en bois plein (14). — Le *patinage* (15), si apprécié autrefois, a un peu perdu de sa vogue au profit du *ski* (16 et 17). — Les âmes compatissantes n'oublient pas de secourir les oiseaux en posant des *auges* bien approvisionnées (18). — On va recueillir dans les forêts le *bois mort* (19), tandis que les bûcherons abattent des *troncs* (20) que des chariots à trains indépendants transportent jusqu'à la scierie.

RICHARD BERGER.

DÉMOCRATIE CRÉATRICE

Pendant une longue période de temps nous avons agi comme si notre démocratie était une chose qui se perpétue automatiquement, comme si nos ancêtres avaient réussi à créer une machine qui aurait résolu le problème du mouvement perpétuel en politique... une sorte de mécanisme politique qui travaillerait tant que les citoyens resteraient raisonnablement fidèles à l'accomplissement de leurs devoirs civiques. Ces dernières années, on nous a répété avec une insistance de plus en plus grande que ceci ne suffit pas, que la démocratie doit conduire à vivre mieux, doit être au service de la vie. Mais je ne suis pas sûr que quelque chose de l'idée ancienne ne demeure pas attaché à la définition nouvelle et meilleure. Au lieu de nous représenter nos dispositions et habitudes propres comme adaptées à certaines institutions, nous devrions considérer ces dernières comme expressions, projections et extentions d'attitudes personnelles qui, elles, doivent être prédominantes. La démocratie conduit à une vie personnelle contrôlée non pas tant par la foi en la nature humaine en général, mais par la foi en la capacité des êtres humains de juger et d'agir intelligemment si les moyens leur en sont fournis.

La démocratie, pour être au service de la vie doit être fondée sur une foi personnelle en la personne d'autrui, toutes les personnes étant engagées dans une collaboration quotidienne les unes avec les autres. Se débarrasser de l'habitude de considérer la démocratie comme quelque chose de tout fait et d'extérieur à nous et acquérir l'habitude de la considérer comme étant au service de la vie personnelle, c'est comprendre que la démocratie est un idéal moral et, dans la mesure où elle le réalise, un fait moral. C'est comprendre que la démocratie n'est une réalité que pour autant qu'elle devient bien réellement une communauté de vie, au sens le plus riche du terme.

JOHN DEWEY.

(Abrégé d'un opuscule publié par la « Progressive Education Association » de New-York.)

(Communiqué par Ad. F.)

A PROPOS DU « RASSEMBLEMENT »

Je pense n'être pas seule à me poser, au sujet du rassemblement proposé par M. Perret, quelques questions. C'est pourquoi je me permets de les exprimer ici.

La première de ces questions s'adresse à M. Perret. En post-scriptum de son article paru le 28 décembre dernier, M. Perret dit : « Commu-

nication a été donnée des raisons qui empêchent le Comité de la Romande de patronner le rassemblement ». Cette communication n'intéresse pas seulement les collègues (leur nombre n'est pas indiqué, c'est dommage) qui ont pris part à la réunion préparatoire du 15 décembre. Tous les membres de la S. P. R. devraient en être informés. Je prie donc M. Perret de bien vouloir faire paraître, in extenso, cette communication dans un prochain numéro de l'*Educateur*.

La seconde de ces questions s'adresse au Comité de la Romande. Connaît-il le contenu de la communication mentionnée par M. Perret, est-il d'accord avec ce contenu ? D'autre part, dans les circonstances actuelles, estime-t-il opportun de voir se former un « rassemblement » en dehors de la S. P. R. ? Je viens de relire les conclusions du XXIVe congrès S. P. R. à la Chaux-de-Fonds. Elles sont exprimées en 24 thèses extrêmement claires. Plusieurs de ces thèses concernent les questions soulevées par M. Perret dans ses divers articles. Elles indiquent nettement la position de la S. P. R., en 1936. Cette position a-t-elle changé ? Les opinions exprimées dans ce journal à propos des diverses réformes envisagées ici et là depuis quelques mois, ne paraissent pas l'indiquer. Si pourtant les circonstances actuelles rendent nécessaire une nouvelle affirmation de cette position, le Comité S. P. R. voudrait-il envisager les moyens les plus adéquats ? En particulier, si le besoin existe (et l'initiative de M. Perret m'en paraît une manifestation) d'une prise de contact, le Comité est-il toujours d'avis de suspendre le congrès jusqu'à des temps meilleurs ?

Enfin j'aimerais savoir s'il existe des collègues qui, lorsqu'il s'agit de « revoir soigneusement le fond et la forme de l'enseignement », se refuseraient à une telle étude, sous prétexte qu'elle est « ennuyeuse » ? En est-il vraiment qui soient si peu conscients de la gravité de l'heure ?

N. BAECHLER.

INFORMATIONS POUR UN RASSEMBLEMENT ROMAND

Convocation.

Seconde séance.

Dimanche 19 janvier 1941, dès 10 h., au Carillon (Terreaux 22).

Ordre du jour.

1. Résumé de la première séance.
2. Lecture et discussion des propositions. Dîner en commun.
3. Suite de la discussion et rédaction du texte de la convocation pour le rassemblement proprement dit.
4. Fixation de la date du rassemblement.

N. B. Il n'est pas nécessaire d'avoir assisté à la première assemblée pour être utile à la seconde : un bref résumé du travail accompli le 15 décembre sera lu.

WILLIAM PERRET.

TEXTES LITTÉRAIRES

LE LAC

(Couleurs et odeurs.)

Le lac était notre grand ami des jeudis et des dimanches... Il était le camarade de nos journées heureuses.

Je savais bien toutes ses couleurs.

Quand souffle le « séchard », il est bleu ; il est vert par le vent du sud, noir par le « joran », mauve par les soirs de calme et rose quelquefois, très tôt le matin.

C'est une toute petite brise du nord que le séchard. Il apporte les journées légères de beau temps. Tout de suite le lac se couvre de voiles... Des barques remontent vers le Haut-Lac. Les fumées s'en vont presque droites dans le ciel et seules les feuilles des peupliers et des saules remuent un peu. Le séchard vous jette au visage toutes les odeurs qui traînent sur le rivage, des odeurs de poisson, d'herbes mouillées, de foins coupés, des odeurs de lac et de village.

(*Marins d'eau douce.* Payot, édit.) GUY DE POURTALÈS.

LES LIVRES

Neuf chansons enfantines, par Marc Bérel. Editions Marc Bérel, 16, rue de l'Ecole de Médecine, Genève.

Voici d'agréables chansons écrites sur des textes auxquels ne manquent ni l'esprit, ni la sensibilité. La musique en est facile, sans tomber dans le genre faussement enfantin. Un accompagnement de piano très suggestif soutient la mélodie sans la gêner. Ce cahier de chansons est un apport intéressant à notre répertoire de chansons enfantines et les maîtresses des petites classes y trouveront de quoi plaire à leurs élèves. ALB. R.

De Pimperlin à Parpaillon, par C. F. Landry. Marguerat, éditeur, Lausanne.

Un bien joli livre (comme on dirait : un bien joli vin). Il a une saveur fraîche et vive, un bouquet qui témoigne de sa race. Je ne vais pas chercher à définir ces pages : histoires, contes, anecdotes. Il suffit de déguster ces choses légères qui portent pourtant leur poids de sagesse, de cette sagesse antique et toujours neuve que nous enseignent aussi bien les Mille et une Nuits qu'un conte de Daudet.

De Pimperlin à Parpaillon, tout le monde y passe. M. Landry a quêté sur la route ; et, comme les gens du pays ne sont pas chiches, chacun lui a donné un peu de lui-même. Cela fait une belle récolte. Allez donc voir ce qu'il y a dans sa besace, vous ne le regretterez pas.

ALB. R.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud

Lausanne

◆◆

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1941-1942

LUNDI 21 AVRIL 1941

Examens d'admission le même jour, à 8 heures.

◆◆

Les inscriptions doivent être prises avant le 1er **avril.**
Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2e.

Les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3e, à condition de subir avec succès, le 21 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le 1er trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2e).

Age minimum d'admission pour 1941 :

En 1re : 14 ans révolus *au 30 juin.*
En 2e : 15 ans révolus au 15 octobre.

Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Bibliothèque nationale suisse,
BERNE

Instituteurs, institutrices! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves!

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour:

le calcul
l'école active
le travail manuel

WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

•

Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

Empaillage de tous les animaux pour écoles
Fabrication et vente de **Fourrures**
Chamoisage de peaux
Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15

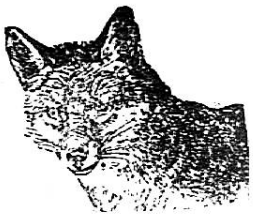

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 25 janvier 1941 LXXVIIe ANNÉE — N° 3

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN SUISSE

ANNUAIRE 1940

publié par

LOUIS JACCARD

Chef du service de l'enseignement primaire au Département de l'instruction publique du Canton de Vaud.

Un volume in-8°, broché . . . . . Fr. 5.—

L'*Annuaire* de 1940 vient de paraître en un volume de 192 pages. Il traite des sujets d'ordre pédagogique, sociologique et national qui sont au premier plan des préoccupations actuelles et résume les faits qui ont marqué dans la vie scolaire de notre pays pendant l'année écoulée. La première partie de l'ouvrage est consacrée à l'important problème de l'*Education nationale*. M. le conseiller d'Etat Borel, de Neuchâtel, traite cette question avec ampleur. Le rôle des *Bibliothèques scolaires* dans la formation intellectuelle et morale de la jeunesse fait l'objet d'un intéressant travail de M. Julier, professeur de l'Ecole Normale de Sion. De son côté, M. Gustave Addor traite des origines de la Commission chargée par la Société pédagogique romande *de choisir et d'analyser les ouvrages à recommander aux lecteurs des divers âges scolaires*. Au moment où les cantons de Vaud et de Genève s'apprêtent à utiliser un nouveau manuel d'histoire suisse, l'*Annuaire* publie les résultats d'une enquête toute récente sur les connaissances historiques des écoliers genevois. La question des centres d'intérêt fait de nouveau l'objet d'une remarquable étude de MM. P. Aubert, inspecteur, et Ed. Viret, instituteur à Lausanne. Dans le même ordre d'idées, Mlle M. Geneux, institutrice à Sainte-Croix, relate l'application qu'elle a faite de la méthode des centres d'intérêt dans une classe d'élèves de 9 à 10 ans. Les *chroniques scolaires* des cantons romands et de la Suisse alémanique renseignent sur les faits saillants de l'année 1939-1940, ainsi que sur les initiatives prises en vue d'améliorer les moyens d'action de l'école et d'adapter aux besoins nouveaux l'organisation scolaire et les méthodes de travail. Plusieurs *analyses bibliographiques*, dues à la plume de MM. Chevallaz et Jeanrenaud, orientent les lecteurs de l'*Annuaire* sur des ouvrages pédagogiques parus récemment et qui sont dignes de retenir l'attention.

Cette publication reste fidèle aux principes qui l'ont inspirée dès ses origines et se recommande à tous ceux qu'intéressent les problèmes relatifs à l'éducation et à la formation de la jeunesse.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle